Lévesque, Claudette

De: Dumas, Jocelin **Envoyé:** 10 juin 2019 15:38

À: 'jonatan.julien@mern.gouv.qc.ca'

Cc: 'Pierre-Yves BOIVIN - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (pierre-

yves.boivin@mern.gouv.gc.ca)'; 'Jean-Francois.Picard@mern.gouv.gc.ca';

'acgeorgescu@millerthomson.com'

Objet: Loi sur les hydrocarbures - Décision D-2019-066 rendue dans le dossier Intragaz,

Société en commandite

Pièces jointes: 2019-06-10 Lettre Ministre Jonatan Julien MÉRN .pdf; R-4034-2018-A-0023-Dec-

Dec-2019 06 06 (D-2019-066).pdf

Monsieur le Ministre,

Veuillez trouver ci-joint une correspondance que je porte à votre attention relativement à l'objet en titre.

Je vous remercie de l'attention que vous y accorderez et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelin Dumas Président

Régie de l'énergie

Place Victoria 800, rue du Square-Victoria 2º étage, bureau 2.55 C.P. 001

Montréal (Québec) H4Z 1A2 Téléphone : (514) 873-5612

jocelin.dumas@regie-energie.gc.ca

p.j. (2)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée et son contenu peut être de nature confidentielle et être protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est par les présentes avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie et est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci

